



Rachat soulte par nouveau compagnon

Par **Newborn95**, le **21/12/2015** à **13:58**

Bonjour à toutes et tous,

Voici ma situation.

Ma compagne, avec qui je partage ma vie, est en cours de divorce (le jugement est attendu d'ici quelques semaines, c'est suite à un divorce accepté pour information).

Elle possède un bien avec son futur ex-mari, en indivision 50/50, et un prêt immobilier joint.

Nous aimerions, elle et moi conserver cet appartement, et donc racheter la soulte de Monsieur.

Je précise que c'est le seul bien immobilier dans la communauté, il n'y aucun autre bien commun ou propre.

Est il possible que je rachète seul la part de Monsieur ?

Ou bien faut il faire en deux temps, à savoir ma compagne rachète le tout et me fait un transfert de propriété ?

Bien entendu, un prêt bancaire sera mis en place pour effectuer l'opération.

Merci d'avance pour vos réponses.